

Procès-verbal

Conseil d'établissement

Réunion tenue le 30 avril 2019 à 18 h 45

École Le Rocher

Étaient présents :

Maryse Noël
Evelyn Robitaille
Simon Pelletier
Catherine Caron
Isabelle Tanguay
Josée Lussier
Josée Trépanier
Karine Lavoie
Annie Charbonneau
Amélie Tremblay

Étaient Absents :

Marie-Christelle Bergeron
Fannie Laflamme

Public

Aucun

Prochaine rencontre

4 juin 2019

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et des présences
3. Parole au public
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 mars 2019
6. Points d'information :
 - 6.1 Suivi de la campagne de financement
 - 6.2 Organisation scolaire 2019-2020
 - 6.3 Changement d'enseignant
7. Points de décision :
 - 7.1 Projet éducatif, suivi des travaux
 - 7.2 Planification éducation à la sexualité
 - 7.3 Principes d'encadrement des frais demandés aux parents.
 - 7.4 Grand Défi Pierre Lavoie, parrainage de l'école
 - 7.5 Photos scolaires 2019-2020
 - 7.6 Mandat pour la préparation du bilan du CÉ 2018-2019
 - 7.7 Organisation de la dernière rencontre du CÉ
 - 7.8 Spectacle de musique du 19 juin 2019
 - 7.9 Modification de la grille-matière 2019-2020
8. Parole :
 - 8.1 Parole au président ou à la présidente ;
 - 8.2 Parole au représentant du comité de parents ;
 - 8.3 Parole aux enseignantes ;
 - 8.4 Parole à la représentante du service de garde ;
 - 8.5 Parole à la représentante du personnel de soutien.
9. Sujets divers

10. Levée de l'assemblée

Evelyn Robitaille
Présidente

Maryse Noël
Direction

Procès-verbal
Conseil d'établissement
Réunion tenue le 30 avril 2019 à 18 h 45
École Le Rocher

Propositions/informations/commentaires		Ordre du jour	Résolutions
6.2	Organisation scolaire 2019-2020	---	Madame NOËL mentionne qu'à la suite du changement de l'IMSE de 9 à 6 pour notre milieu, il y aura une modification des ratios dans les classes pour l'année 2019-2020. Pour l'avenir, les ratios réguliers seront utilisés pour l'organisation des groupes dans toutes les écoles de Saint-Amable. Concrètement, cela veut dire que pour le même nombre d'élèves au primaire, nous aurons à notre école, trois (3) groupes de moins. Pour le premier et le 2^e cycle, considérant le nombre d'élèves pour ces niveaux, cela entraîne la formation de classe-cycle. Toutefois, il n'y a aucun déplacement d'élève nécessaire vers les autres écoles sauf pour les gens qui se sont portés volontaires dans un niveau. Lors de la prochaine rencontre prévue le 4 juin prochain, Mme Noël sera en mesure de confirmer qui sont les enseignantes qui quitteront l'école à la suite du processus d'affectation annuel qui vient de commencer.
6.3	Changement d'enseignant	--	Madame NOËL nous informe qu'une enseignante d'anglais a finalement été trouvée pour remplacer le titulaire du contrat jusqu'à son retour en poste. Cette année, puisque nous avons vécu plusieurs changements en anglais depuis février et que les compétences en anglais n'ont pas été évaluées à la deuxième étape, elle a autorisé l'enseignante d'anglais à délaissé le cahier d'activités pour faire vivre des situations d'apprentissage et d'évaluation lui permettant de porter un jugement sur plus d'une compétence à la fois. Cette décision a été prise pour permettre l'évaluation à la dernière étape de toutes les compétences et tenter de récupérer un peu le retard qui s'est installé par le manque de stabilité durant plusieurs semaines.
7.1	Points de décision Projet éducatif, suivi des travaux	----	Madame NOËL nous mentionne qu'elle présente le projet éducatif terminé, mais qu'elle ne demandera pas aux membres d'adopter le projet éducatif ce soir puisqu'il y a une démarche d'enclenchée pour dénouer une impasse touchant les cibles chiffrées. Elle présente l'ensemble des éléments du projet éducatif. Elle précise que les enseignants sont d'accord avec les orientations et les objectifs. Les cibles chiffrées sont un enjeu. Les membres demandent des ajustements mineurs à la page couverture et à la présentation du document. Un tableau sera déplacé en annexe pour alléger la présentation et la lecture. Une rencontre extraordinaire sera prévue lorsqu'une solution aura été trouvée par la commission scolaire et le syndicat des enseignants.
7.2	Planification éducation à la sexualité	---	Madame NOËL nous présente la planification des contenus d'apprentissages en éducation à la sexualité pour 2018-2019. Elle précise que les enseignants doivent utiliser les canevas préparés par le ministère de l'Éducation. Les canevas sont très bien faits,

Procès-verbal
Conseil d'établissement
Réunion tenue le 30 avril 2019 à 18 h 45
École Le Rocher

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		différente de prendre les poses. Elle propose donc que ce photographe soit retenu pour l'an prochain. La proposition est adoptée à l'unanimité.
7.6	CÉ-194-18-19-43	Mandat pour la préparation du bilan du CÉ 2018-2019 Madame NOËL explique que le CÉ doit présenter son bilan annuel. Il sera inclus dans le rapport annuel de l'école. C'est un membre du CÉ qui doit le préparer après avoir eu le mandat du CÉ. C'est habituellement à la présidente que le mandat est confié. Il est proposé que Mme Evelyne Robitaille prépare le bilan du CÉ 2018-2019. La proposition est adoptée à l'unanimité.
7.7	CÉ-194-18-19-44	Organisation de la dernière rencontre du CÉ Madame NOËL explique que le budget du CÉ est encore disponible. Elle propose aux membres de commander un buffet lors de la dernière rencontre. Les membres demandent que la commande soit faite chez Antoine Olivier Traiteur de Saint-Amable. Il y aura également du vin pour la dernière rencontre. La proposition est adoptée à l'unanimité.
7.8	CÉ-194-18-19-45	Spectacle de musique du 19 juin 2019 Pour permettre à un maximum de personne d'assister au spectacle de musique, il sera présenté à l'église. La fabrique n'a pas un prix fixe. Les membres du conseil de la Fabrique suggèrent plutôt une contribution volontaire. Madame NOËL propose que les billets soient vendus et que la somme soit remise à l'église pour l'utilisation des espaces. Il est convenu que les billets seront 2 \$. Une lettre sera acheminée aux parents afin qu'ils puissent acheter les billets. Il est possible que le nombre de billets par famille soit restreint pour permettre à tous d'y assister. Le spectacle aura lieu en après-midi. Une générale est prévue le matin et les enfants se déplaceront à pied. La proposition est adoptée à l'unanimité.
7.9	CÉ-194-18-19-46	Modification de la grille-matière 2019-2020 Madame NOËL explique qu'avec la diminution du nombre de groupe au 3^e cycle, conséquence du changement de ratio, seulement deux périodes d'enseignement en art dramatique seraient offertes pour notre école l'an prochain. Elle anticipe que ce besoin sera moins intéressant pour un enseignant puisqu'il n'y a finalement pas d'autres écoles de Saint-Amable qui offriront cette